



Cinquième vague de labellisation E3D

publié le 08/09/2020 - mis à jour le 13/10/2020

Labellisation des Ecoles et Etablissements en Démarche de Développement Durable

Descriptif :

Modalités pour candidater. Retour des demandes de labellisation pour le 9 novembre 2020.

Sommaire :

- Le Développement Durable
- Labellisation E3D
- Candidater
- Modalités

Depuis la fin de l'année 2016, l'académie a impulsé une démarche de labellisation des écoles et des établissements scolaires en démarche de développement durable (E3D).

Plus de 75 écoles et établissements ont déjà obtenu un label E3D à l'issue des quatre vagues de labellisation, montrant ainsi leur intérêt pour cet enseignement transversal et pour la gestion collective de ces questions environnementales et sociétales.

● Le Développement Durable

L'actualité nous démontre la nécessité d'enseigner l'impact des changements climatiques, la sauvegarde de la biodiversité ou encore les [Objectifs du Développement Durable](#). La [circulaire EDD 2030](#) rappelle les enjeux de cette éducation. M. le Ministre a lui-même énoncé [8 mesures pour l'Éducation au développement durable](#) qui sont autant d'axes de travail pour les personnels et in fine pour les élèves. L'ambition est de favoriser à terme l'engagement des élèves qui seront les citoyens et donc les acteurs de demain.

Les **programmes d'enseignement des cycles 1, 2, 3 et 4** ont d'ailleurs été réécrits et enrichis pour mieux intégrer les enjeux de la transition écologique, au [bulletin officiel n°31 du 30 juillet 2020](#).

● Labellisation E3D

Cette labellisation est une reconnaissance pour les équipes éducatives et les élèves engagés dans le développement durable. Elle valorise le travail collectif au sein de l'école ou de l'établissement, et aussi le travail partenarial avec des acteurs du territoire : élus, associations, acteurs privés.

Cette démarche s'inscrit dans les quatre parcours éducatifs, notamment dans le parcours citoyen et aussi les parcours santé, avenir et d'éducation artistique et culturelle.

● Candidater

Les écoles et les établissements du second degré peuvent postuler pour obtenir un des trois labels récompensant la démarche globale mise en oeuvre au sein de l'école ou de l'établissement en remplissant le dossier de candidature.

Les directeurs d'école, sous couvert de leur IEN, et les chefs d'établissement qui répondent au cahier des charges,

pourront déposer un dossier auprès du Comité Académique d'Éducation au Développement Durable (CAEDD) avant le **9 novembre 2020** au Pôle civisme et citoyenneté du rectorat.

 [Le cahier des charges de la labellisation E3D - Premier degré](#) (PDF de 521.7 ko)
5ème vague de labellisation E3D - académie de Poitiers

 [Le cahier des charges de la labellisation E3D - Second degré](#) (PDF de 344.4 ko)
5ème vague de labellisation E3D - académie de Poitiers

● Modalités



[Dossier de candidature au label E3D](#) (Word de 1.2 Mo)
5ème vague - Pôle civisme et citoyenneté - Académie de Poitiers.

Les dossiers de candidature devront être :

- complétés numériquement
- renvoyés informatiquement avant le **9 novembre 2020** à l'adresse pole.civisme-citoyennete@ac-poitiers.fr.

Tout dossier manuscrit ou photographié ne sera pas recevable. La candidature doit être exploitable informatiquement, sous version word ou pdf.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.